

Mr Roche Rolland  
330, Avenue de l'Écluse  
38750 Alpe d'Huez

Moniteur de ski  
Habitant Permanent

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Cette enquête est faussée, la plupart des intervenants se prononcent sur l'état de la piste actuelle et non sur la procédure qui est le volet environnemental pour la création de cette piste verte des hirondelles.

- 1) Dans cette enquête on propose un Permis d'Aménager qui n'a toujours pas été délivré à la date du 09 Mars 2017, à la lecture du dossier en page 8/187 il est écrit que le projet est soumis à une procédure de Permis de construire au titre du Code de l'Urbanisme, le Permis d'Aménager est donc illégal ce qui peut entraîner l'annulation de l'enquête publique.
- 2) Etat Parcelaire :  
La parcelle 86 lieu dit Pierrichard est impacté par la piste des hirondelles, aucune autorisation du propriétaire n'est mentionnée.
- 3) Page 10/187 :  
Aucun inventaire floristique n'a été réalisé sur la zone des hirondelles.  
**Symbiose environnement** se base sur la flore se situant sur un autre versant du Signal TSD est à plus de 200 mètres de cette piste, est-ce bien sérieux ?
- 4) Page 11/187 :  
Aucun inventaire sur les reptiles n'a été réalisé sur la zone des hirondelles.  
**Symbiose environnement** se base aussi sur la présence ou non de reptiles sur le versant du Signal TSD qui se situe à plus de 200 mètres, est-ce bien sérieux ?
- 5) Page 12/187 :  
Le déclin démographique n'est pas le manque d'attractivité pour les jeunes actifs ou habitants permanents mais le coût de la vie en montagne et les charges foncières que nous impose la Commune.
- 6) Page 26/187 :  
La durée de l'étude environnementale n'est pas sérieuse pour de tels travaux. Le début de l'étude, le 9 septembre alors que les travaux ont été commencés début juillet avec deux visites sur le site, le 17 septembre 2016 et le 21 Octobre 2016, comment peut-on réaliser une étude digne de ce nom, est-ce bien sérieux ?

## 7) Page 64/187 :

Aucun inventaire floristique n'a été réalisé sur la zone exacte du projet, comment se faire une idée précise de la flore, est-ce bien sérieux ?

Symbiose environnement se base toujours sur un autre versant du Signal TSD se situant à plus de 200 mètres et se prononce sans étude sur l'absence d'espèces protégées, est-ce bien sérieux ?

## 8) Page 72/74/75/187 :

La zone de la piste des hirondelles se situe bien en ZNIEFF de type 2 n°3822

« Massif des Grandes Rousses » cette zone était bien spécifiée dans l'aménagement secteur du Signal page 71/212 de Mars 2016.

La création de la seule piste verte des hirondelles a supprimé deux pistes bleues et une piste rouge, et un petit domaine hors piste très prisé par les skieurs moyens.

Il aurait fallu remodeler l'ancienne piste des hirondelles, corriger a minima le devers et créer une piste bleue, toute aussi ludique que la nouvelle piste verte et tout en préservant l'environnement.

La création de cette piste a détruit un excellent pâturage et se n'est pas le réengazonnement avec des graines non adaptées au pâturage d'Huez que l'on va retrouver l'excellence du pâturage que l'Association Foncière Pastorale loue à des éleveurs du Nord Isère.

C'est pour ces multiples raisons que je ne peux accepter la création de cette piste et je ne cautionne pas le montage de ce dossier environnemental réalisé au mépris de l'environnement par la SEM SATA et par son prestataire Symbiose environnement.

Je trouve extrêmement regrettable pour la Mairie d'Huez que de consulter le dossier de cette enquête dans un couloir.

*Roche Palland*